

DOCUMENTS INÉDITS
SUR
LA GUERRE CIVILE DE 1562
EN BERRY

Par le Baron DE RUBLE

Les pièces originales que nous publions ci-dessous n'apportent que des modifications de détail à nos connaissances historiques sur les troubles du Berry pendant l'année 1562 ; mais ce sont des récits de témoins oculaires, écrits au jour le jour, quelques-uns au milieu des combats. La passion, nous osons dire le fanatisme, qui animait presque également les deux partis, se fait jour dans ces documents, qui paraîtront d'autant plus intéressants aux membres de la *Société des Antiquaires du Centre*, qu'ils sont restés inconnus aux historiens modernes du Berry¹.

Il n'est pas nécessaire de refaire ici l'histoire des guerres civiles pendant l'année 1562 ; nous allons seulement rappeler les principales péripéties du siège de Bourges et des troubles de Vierzon.

1. Nous ne mentionnons ici que l'*Histoire du Berry* de Raynal et les *Mémoires de Jehan Glaumeau*, publiés par le président Hiver, ouvrages qui sont entre les mains de tous les membres de la Société.

La ville de Bourges était tombée, au mois de mai, entre les mains des réformés commandés par Gabriel de Lorges, comte de Mongonmery. Ce capitaine, tristement célèbre par le meurtre involontaire du roi Henri II, était un véritable homme de guerre. Le premier, il avait compris l'appui que prêtait à son parti la possession d'une grande ville, située dans un pays fertile, facile à armer et à défendre, capable, par sa situation au centre de la France, de servir de point de ralliement aux religionnaires du Midi. Malheureusement pour le triomphe de la Réforme, Mongonmery fut rappelé par le prince de Condé à Orléans, et remplacé par Jean de Hangest, seigneur d'Yvoi¹. D'Yvoi, gentilhomme du Berry, de religion incertaine, ambitieux sans scrupule, esclave de ses intérêts et de ses plaisirs, n'avait pas les qualités nécessaires pour occuper un poste périlleux. Mongonmery avait fait enlever avec méthode les vases sacrés et les objets précieux des églises pour alimenter le trésor de l'armée protestante². D'Yvoi, le lendemain de son arrivée à Bourges, livra à la tourbe d'aventuriers qui l'accompagnait toutes les églises, tous les monastères qu'il put atteindre dans la ville et aux environs. Il ne mit à l'abri du pillage que l'abbaye de Saint-Sulpice; encore se l'attribua-t-il personnellement, sous prétexte que, l'ayant demandée au roi sans l'obte-

1. Lettre de Perrenot de Chantonay, ambassadeur d'Espagne, à Philippe II, du 11 mai 1562. (*Orig. espagnol; Arch. nat., K, 1497, no 30.*)

2. *Mémoires de Claude Haton*, publiés dans la collection des documents inédits du Ministère de l'Instruction publique, t. I, p. 227.

nir, quelques années auparavant, il y avait des droits¹. Un capitaine huguenot paré de la mitre et de la crosse ! Protestants et catholiques ne lui épargnèrent pas leurs railleries. D'Yvoi les affronta sans honte. Cependant, par prudence, il enleva le trésor de l'abbaye et le fit entasser dans son château d'Yvoi.

La ville de Vierzon fut assez heureuse pour échapper à ce chef de pillards. Le lieutenant du roi, Innocent Tripied, seigneur de Monterud, ne pouvait inspirer une grande confiance aux habitants, à cause de la faiblesse dont il avait fait preuve quatre mois auparavant à Orléans². Mais un gentilhomme du pays, Charles de Barbançois, seigneur de Sarzay, s'était jeté dans Vierzon au commencement de la guerre civile. Aidé du seigneur de la Loë, d'une ancienne famille de Bourges, et du capitaine Breuil, Sarzay fut l'âme de la défense. Bien commandée par ses chefs, bien défendue par ses habitants, la ville de Vierzon devint le boulevard du catholicisme en Berry. Plusieurs compagnies huguenotes, notamment un corps de partisans commandés par le seigneur de la Beuvrière, furent repoussés avec perte sous ses murs³. Ainsi se passèrent les mois de juin et de juillet en Berry. Les religionnaires campés à Bourges, les catholiques à Vierzon, se guettaient mutuellement et se tendaient des embuscades⁴, où le plus brave et le

1. Voyez la lettre du duc de Montpensier du 7 août 1562, que nous publions plus loin.

2. Voyez plus loin le récit de la conduite de Monterud à Orléans.

3. Voyez plus loin les lettres de Sarzay, de la Loë et des gens de Vierzon, du 22 juillet 1562.

4. Voyez plus loin les lettres des ducs de Montpensier et de Montmorency au roi de Navarre, en date du 7 août 1562.

plus avisé (ce n'était pas ordinairement d'Yvoi) mettait ses adversaires en déroute.

D'Yvoi voulut chercher une compensation à Issoudun. Il arriva le 5 août aux premières lueurs du jour, posta son artillerie et battit les murs de la ville¹. L'attaque était ordonnée pour le lendemain, quand il fut informé que Jacques de la Brosse, lieutenant du duc de Guise, s'avancait en Berry. Aussitôt il leva le siège et reprit la route de Bourges. Les soldats, se croyant frustrés du pillage d'Issoudun, se mutinèrent. D'Yvoi les apaisa momentanément en leur disant qu'il avait épargné la ville moyennant une contribution de guerre de seize mille écus. La sédition recommença à Bourges quand d'Yvoi fut obligé de confesser son imposture. Il fut tellement menacé qu'il s'enfuit avec ses amis dans la grosse tour de la ville. Le lendemain un capitaine de son armée, qui avait conquis de l'ascendant sur les soldats par sa bravoure, le capitaine Haumont, rassembla les soldats et les exhorta si bien qu'ils reprirent leurs rangs. D'Yvoi sortit de la tour et recouvra le commandement.

Charles IX et Catherine de Médicis étaient à Blois. Au commencement d'août ils tinrent un conseil de guerre dans lequel furent arrêtés les préliminaires du siège de Bourges. Il fut décidé que l'armée royale tout entière, commandée par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, lieutenant-général du royaume, serait employée à l'attaque de la ville, que le roi et la reine mère assisteraient au siège pour enlever aux séditieux

1. Voyez plus loin la lettre de Monterud du 9 août 1562.

le droit de dire qu'ils combattaient au nom du roi¹. Le connétable partit de Blois le 11 août avec l'armée ; son fils, François de Montmorency, le lendemain avec la cour.

Le roi, la reine mère et le roi de Navarre campèrent le 18 août à Mehun², le 19 au village de Plaimpied et le 20 au château de Lazenay, près de Bourges. Déjà la compagnie du duc de Guise, commandée par Jacques de la Brosse, avait paru sous les murs de la ville. Le 18, une forte avant-garde de l'armée assiégeante prit position du côté du pont d'Auron. Le 20, l'artillerie était en place. Le bombardement commença le lendemain, à cinq heures du matin, « d'une façon si « horrible, dit Jehan Glaumeau, que non seulement « ceulx qui estoient dans la ville trembloient, mais « aussi toute la ville et bastiments d'icelle estoient tous « esbranlez, car incessamment laschaient tous en- « semble douze, quinze et vingt canons³. »

Les villes et même les armées du xvi^e siècle n'avaient pas encore appris à se familiariser avec une si furieuse batterie, et cependant les défenseurs de Bourges ne se

1. Depuis que la reine mère avait écrit au prince de Condé pour lui recommander « de conserver les enfans et la mère et le « royaume » (Voyez *Lettres de Catherine de Medicis*, t. I, p. 281 et suiv, dans la coll. des documents inédits), depuis que les chefs du parti catholique avaient ramené le roi et la reine à Paris (Voyez les *Mémoires de Tavannes*, coll. Petitot et Monmerqué. t. XXIV, p. 329), les chefs du parti huguenot affectaient de dire qu'ils n'avaient pris les armes que pour délivrer le roi et la reine.

2. Lettre du roi, du 19 août, datée de Mehun-sur-Yèvre, portant ordre à certains évêques de se rendre au concile de Trente. (*Arch. nat.*, K. 1498, n^o 26. — F. p. vol. 3193, f. 45.)

3. *Journal de Jehan Glaumeau*, 1868, p. 130.

démoralisèrent pas. Les catholiques avaient espéré pulvériser les murs de la ville et ils n'arrivèrent même pas à décourager les réformés. Après quatre jours de feu, pendant une nuit sombre, les plus hardis capitaines de l'armée royale se glissèrent le long de la brèche. L'ouverture était impraticable. Les assises des murs, en pierres molles, s'effritaient sans se rompre au choc des boulets. Chaque nuit les soldats remparaient avec des sacs de terre les rares éboulements des bastions. On reconnut que la brèche était « moins accessible et « plus dangereuse, pour le hasard de beaucoup « d'hommes, qu'elle n'était du premier et second « jour¹ »

Le lendemain de cette reconnaissance, le 26 août, le capitaine Haumont, à la tête d'une compagnie d'arquebusiers, fit une « saillie furieuse » sur les troupes royales et repoussa les postes avancés. Les tranchées restèrent un moment au pouvoir des assiégés. L'artillerie était perdue si le capitaine Haumont avait eu les moyens de l'enlever. Mais les compagnies royales accoururent à la charge. Le maître de camp des bandes françaises, de Meun Sarlabous, et Linières, capitaine normand, furent grièvement blessés. Haumont fut repoussé.

Le roi de Navarre comptait sur un secours d'artillerie et de munitions que la ville de Paris avait promis au roi, et avait envoyé les compagnies de Nicolas de Vaudemont, de Cypierre, d'Artus de Cossé Gonnor, et du marquis d'Elbeuf au-devant du convoi. Avant que

1. Lettre de Moreau du 28 août 1562. (Orig., f. fr. vol. 3216, f. 65.) — Lettre de Chantonay, dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 62. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 388 et 389.

les deux corps de troupes se fussent rejoint, l'amiral de Coligny, averti par ses espions, était sorti d'Orléans, avait surpris les charrettes de la ville de Paris embourbées dans les plaines cultivées de la Beauce, dispersé le détachement, noyé les poudres, et encloué les canons.

Cet échec refroidit les assaillants. Une sorte de découragement, d'autant plus redoutable qu'il succédait à un sentiment de vive présomption, s'empara des soldats. « Le courage de nos français pour combattre, « écrit le trésorier Moreau, diminue et deffault de jour « à aultre, au vu et au seu de tout le monde.¹ »

Cependant la cause royale était forcée de vaincre. Le moindre revers, une retraite, en exaltant l'enthousiasme des religionnaires, pouvait décider de la fin de la guerre et compromettre la monarchie. Dès l'ouverture des hostilités, Catherine de Médicis, peu confiante dans les rodomontades du roi de Navarre, avait tâché d'augmenter ses gros bataillons. Les gens de pied que le roi d'Espagne envoyait en France au secours « de son bon frère de France », avaient passé la Bidassoa le 20 juillet, et combattaient en Guyenne sous le commandement de Blaise de Monluc et de Charles de Coucy, s. de Burie². La reine demanda au duc de Montpensier les deux tiers des compagnies de Blaise de Monluc³, et à Don Diego de Carvajal, chef de l'ar-

1. Lettre de Moreau à Gonnor du 28 août. (Orig., f. fr., vol. 3216, f. 65.)

2. Lettre de Philippe II à Burie, du 14 juillet. (Orig. espagnol, Arch. nat., K, 1496, n. 103.)

3. Minute originale datée d'août 1562. (f. fr., vol. 15876, f. 379.)

mée espagnole, les deux tiers de ses gens de pied ¹. Quelques jours après, Catherine, témoin de la résistance des assiégés de Bourges, envoya Jean de Chourses, seigneur de Malicorne, au-devant de Carvajal, avec l'ordre d'amener à marches forcées la totalité de ses troupes ². Carvajal s'était déjà mis en route quand le parlement de Bordeaux, jugeant la province en danger, supplia le roi de laisser Burie et 3,000 espagnols en Guyenne ³.

La lettre du parlement de Bordeaux n'était pas encore arrivée à son adresse, que la reine, prenant la direction des affaires, avait attaqué en personne les murs de Bourges, non plus avec l'artillerie du roi, mais avec ses finesses italiennes. Elle engagea secrètement des négociations avec le s. d'Yvoi, et lui fit entrevoir les avantages qu'il pourrait tirer d'une capitulation honorable ⁴. A la suite de pourparlers, dont il n'est pas resté trace dans les documents écrits, Jacques de Savoie, duc de Nemours, se présenta aux avant-postes. Le choix du négociateur n'était pas heureux. Nemours, deux ans auparavant, avait trahi les conjurés d'Amboise en livrant, malgré ses sauvegardes, un de leurs

1. Lettre du roi à don Diego de Carvajal datée du camp de Bourges. (Minute orig. d'août 1562, f. fr., vol. 15877, f. 186.) — Lettre de la reine au même. (*Lettres de Catherine*, t. I, p. 384).

2. Instruction du roi à Malicorne, s. l., août 1562. (Minute orig. f. fr., vol. 15876, f. 396.)

3. Lettre du Parlement de Bordeaux au roi, du 26 août 1562 Orig., f. fr., vol. 15876, f. 470.)

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 389. — Lettre de Chantonay, dans les *Memoires de Condé*, t. II, p. 70. — Lettre du roi de Navarre à du Lude. (*Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 270, dans la collection de la Société de l'Histoire de France.)

chefs au bourreau. Lorsqu'il parut devant les réformés, il fut apostrophé, menacé de représailles et eut de la peine à échapper aux soldats. Catherine sentit sa faute. Le lendemain elle envoya à Bourges un seigneur allemand, Jean Philippe de Salm, dit le comte Rhingrave, huguenot renforcé, mais fidèle au roi. Le Rhingrave appela le s. d'Yvoi à la porte d'Auron et conféra plusieurs fois sans témoin avec lui. A son retour, d'Yvoi ne consulta aucun membre de son conseil. A toutes les questions de ses compagnons d'armes il répondait qu'il était obligé de garder le silence, mais que les conditions offertes par la reine-mère étaient honorables pour l'armée et que le siège serait bientôt levé. Le troisième jour il fut autorisé à parlementer avec la reine mère au château de Lazenay, à charge de n'arrêter aucune résolution sans l'avis de son conseil. Mais les réformés n'avaient pas compté avec la dextérité de la reine et avec les instincts de courtisan de leur chef. Catherine « joua « si bien du plat de la langue » que d'Yvoi consentit à remettre la ville au roi moyennant quelques garanties nominales. L'assentiment du prince de Condé était réservé. D'Yvoi envoya à Orléans le capitaine La Chenoché à franc etrier. La Chenoché tomba dans une embuscade en route et fut fait prisonnier par les soins du duc de Nemours. Le troisième jour, sans attendre son retour, d'Yvoi signa l'acte de capitulation et remit, le 1^{er} septembre, la ville au prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur officiel du Berry ¹.

1. L'acte de capitulation a été souvent imprimé, notamment dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 634, et par M. Raynal, t. IV, p. 61, d'après de Beze. Une copie de cet acte,

L'exécution du traité souleva, parmi les défenseurs de Bourges, une opposition unanime. Plusieurs capitaines, se sentant « bernés » par d'Yvoi, voulaient en appeler aux armes. Haumont se distinguait par son énergie. Mais l'unité de commandement manquait désormais à la défense. Les compagnies catholiques entraient une à une en bon ordre, se mettaient en bataille et paralysaient toute résistance. Le soir, tabourin sonnant, enseignes déployées, l'armée protestante franchit les tranchées de l'armée royale, les arquebusiers à l'avant-garde, les piquiers au centre, les hallebardiers en queue. A Crosses, les vaincus commirent la faute de se séparer. Les uns, sous la conduite de Haumont, se retirèrent à Orléans ; les autres s'éparpillèrent et furent mis en déroute ; d'autres enfin, La Porte, Saint-Remy, Brion, Saint-Martin, passèrent au service du roi. « Je ne me suis tant mis icy, dit Brion au duc de Guise, « pour la religion que pour un mal contentement que « j'eus après la guerre, m'en voyant si mal récom- « pensé. Et MM. le prince ¹ et admiral m'ayant les « premiers recherché, je les ay servis fidèlement, « comme je serviray le roy ainsi que j'ai faict au roy « son père ². »

D'Yvoi partit pour Orléans et y fut reçu comme un

actuellement conservée aux Archives nationales (K, 1498, n° 30) fut envoyée au roi d'Espagne. Philippe II la reçut avec mépris et dit à saint Sulpice que plusieurs clauses ne lui semblaient point convenables de sujet à roi. (Lettre de saint Sulpice au roi, du 8 octobre 1562 ; copie du temps, f. fr., vol. 3161, f. 41, v°.)

1. Le prince de Condé.

2. Brantome, t, V, p. 420, édit. de la Soc. de l'Hist. de France. Brion fut tué au siège de Rouen. (*Ibid*)

traître. Condé refusa de le voir et lui fit dire qu'à défaut des hommes Dieu seul pouvait lui pardonner. Méprisé par les soldats, accusé de lâcheté par les moindres capitaines, d'Yvoi embrassa le parti du roi. Il y fut accueilli par des murmures et des soupçons outrageants¹. Il rentra alors dans la retraite. Au printemps de 1572, il obtint le commandement d'un corps de partisans que l'amiral de Coligny envoyait au secours des révoltés flamands. L'expédition fut aussi mal conduite que la défense de Bourges. Fait prisonnier par Frédéric de Tolède dans une marche sur Mons, il fut secrètement égorgé en prison d'après l'ordre du duc d'Albe².

Le jour même du départ de l'armée protestante, à quatre heures du soir, le roi fit son entrée à Bourges avec tous les gentilshommes de sa maison. Le maire, les échevins et les conseillers de la ville lui présentèrent humblement les clefs des portes. Le prince de la Rochesur-Yon fit aussitôt crier à son de trompe, dans tous les carrefours, que nul, sous peine de la hart, ne molestât les religionnaires. Le lendemain il remplaça le maire par Jacques Gassot, seigneur de Deffends, et signifia à la ville l'ordre de payer une contribution de guerre de cinquante mille écus. La somme fut plus tard réduite à vingt mille et répartie entre les religionnaires³. On verra plus loin qu'elle fut difficilement acquittée, si

1. Lettre de Chantonay dans les *Memoires de Condé*, t. II, p. 78 et 82.

2. *Memoires de Michel de la Huguerge*, publiés par la Société de l'Histoire de France, t. I, p. 111 à 127.

3. Le rôle de cette taxe est imprimé à la suite du *Journal de Jehan Glaumeau*, p. 161.

même elle le fut jamais. Le roi partit le 6 septembre. Innocent Tripied, seigneur de Monterud, investi de pouvoirs illimités comme lieutenant du gouverneur, resta seul chargé de la surveillance. Son administration, disent les contemporains, se montra dure et cruelle ; il usa de toutes contraintes pour faire rentrer la taxe, restaura les murailles aux frais des vaincus, et leur imposa des impôts supplémentaires sous prétexte d'organiser la défense de la ville. Il expulsa les suspects, et, par voie d'extension, tous les réformés. Au souvenir de l'affront que lui avait infligé la ville d'Orléans, Monterud voyait partout des conspirateurs. On juge de quels excès ces mesures arbitraires furent accompagnées. Les catholiques avaient été victimes de d'Yvoi, les protestants furent victimes de Monterud. Dans la vie des peuples, surtout au xvr^e siècle, la violence appelle la violence, et les vaincus paient toujours les crimes de leurs coreligionnaires.

Il ne nous reste plus qu'à donner quelques explications sur les documents que nous publions plus loin.

Le premier est une lettre du prince de Condé à la reine mère, dans laquelle il s'engage à préserver le haras de Mehun-sur-Yèvre. La promesse ne fut pas mieux tenue que beaucoup d'autres. Condé s'empara du haras et y prit vingt-deux étalons, qui servirent à monter les principaux capitaines de son armée. L'un de ces étalons jouissait d'une triste célébrité. Il avait été amené à Paris par le duc de Savoie au moment des fêtes qui suivirent le traité de Cateau-Cambresis et donné par le duc au roi. Henri II le montait au fatal tournoi du 30 juin. Au moment de la quatrième passe

d'armes, raconte un témoin, le duc de Savoie félicita le roi de son triomphe. Henri II lui répondit « que ce bon cheval luy faisoit donner ces beaux coups de lance¹. » On sait comment l'imprudence de Gabriel de Lorges, seigneur de Mongonmery, coûta la vie au roi. Par une coïncidence de mauvais augure, ce cheval avait reçu des écuyers du duc de Savoie le surnom de *le Malheureux*. Conduit au haras de Mehun, il tomba aux mains des réformés et devint le cheval de bataille du capitaine Bourdet de Saintonge².

Le second est un compte-rendu anonyme de la situation politique à la fin de juin. Par son texte il ressemble aux rapports des nombreux espions que l'ambassadeur d'Espagne entretenait au camp, dans les grandes villes et même à la cour, et, par ses tendances passionnées, il n'est pas indigne de cette origine. Il est tiré d'un recueil factice du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui a appartenu au grand collectionneur Gaignières. Il pourrait donc provenir des archives de la maison de Guise.

Le troisième, le quatrième et le cinquième présentent un aperçu du tableau que devait offrir la province du Berry avant la prise de Bourges. On y voit les deux partis campés l'un à Vierzon, l'autre à Bourges. Chaque jour les plus hardis capitaines sortent de leurs retranchements et cherchent à surprendre l'ennemi. La ruse,

1. Lettre de Antoine de Caraccioli, évêque de Troyes, à Corneille Musse, évêque de Bitoute, en date du 14 juillet 1559, imprimée dans le *Recueil des épîtres des princes* réunies par Riscelli et traduites par Belleforest, in-4° 1572, p. 185, v^o.

2. Brantome, t. IX, p. 348, édit. de la Société de l'Histoire de France.

l'audace et même la trahison se donnent libre carrière. C'est la guerre civile dans toute son horreur. Quelle pouvait être la destinée des populations inoffensives des campagnes au milieu de ces combats ?

Le sixième est une lettre des ducs de Montpensier et de Montmorency au roi de Navarre avant le départ de l'armée pour Bourges. Montpensier a joué un grand rôle pendant la guerre civile, mais François de Montmorency n'a aucun excès à se reprocher. On remarquera le ton de méprisante raillerie avec lequel les deux seigneurs parlent de d'Yvoi. Cette lettre, avant la Révolution, appartenait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Elle a été enlevée, avec un grand nombre d'autres pièces, par un amateur russe, qui a fini par céder toute sa collection à la bibliothèque du palais de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. L'administration de la Bibliothèque nationale de Paris a obtenu, il y a quelques années, le déplacement de quelques-uns de ces précieux originaux, et en a fait prendre une copie.

Le septième est une lettre de Monterud au connétable. Monterud, à force de zèle, cherchait à se faire pardonner son incurie à Orléans. Quatre mois auparavant, le 1^{er} avril, il avait laissé surprendre une ville bien pourvue de soldats et d'artillerie, réputée imprenable, par quelques cavaliers que conduisait François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'amiral. Cet échec l'avait rendu la fable de l'armée royale. Aussi faisait-il montre de vigilance. La sédition militaire qu'il raconte n'est pas un fait nouveau. La lettre est tirée d'un recueil factice que les Bénédictins

avaient formé, avant la Révolution, dans leur bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Le huitième est une lettre de Diane de France à Madeleine de Savoie, femme du connétable de Montmorency. Diane était fille naturelle de Henri II et d'une dame Levingston de la suite de Marie Stuart. Elle avait épousé en secondes noces François de Montmorency, fils aîné du connétable, et portait le titre ducal que le vieux connétable n'avait jamais voulu échanger contre celui de premier baron chrétien.

Le neuvième est une lettre de François de Montmorency à sa mère, dans laquelle il rend compte de l'état des tranchées.

Le dixième est une lettre d'un sieur Moreau, trésorier au service d'Artus de Cossé-Gonnor. Gonnor, frère cadet du maréchal de Brissac, plus tard maréchal de France lui-même, était un des conseillers favoris de la reine mère. En 1562, il dirigeait l'administration des finances. On verra dans ce document les embarras que la prodigalité de la reine, l'avidité des courtisans causaient au superintendant. Gonnor se dégoûta bientôt de ce rôle ingrat. Pendant la seconde moitié du règne de Charles IX, il abandonna ses fonctions de trésorier et fut plusieurs fois envoyé à La Rochelle pour négocier quelques-unes de ces trêves qui interrompaient périodiquement la guerre civile.

Les trois dernières lettres présentent le tableau de la ville de Bourges après le siège. Elles énumèrent les mesures prises et à prendre pour assurer la domination du roi. L'expulsion des suspects, les exactions, le paiement

de la contribution de guerre, sans compter les violences qui ne sont point relatées dans les documents, mais que le *Journal de Jehan Glaumeau* mentionne discrètement, furent le pain quotidien des vaincus.

Nous aurions désiré ajouter à cette liste quelques lettres émanées des capitaines de l'armée protestante, mais nous les avons vainement cherchées. D'Yvoi cependant, dans le cours de sa domination, devait rendre des comptes au prince de Condé, et le prince de Condé lui transmettre ses ordres. Que sont devenues ces pièces ? Des historiens plus heureux que nous les trouveront peut-être un jour. En attendant, nous présentons à la *Société des Antiquaires du Centre* le résultat de nos recherches et nous nous félicitons de l'honneur qu'elle nous fait en les acceptant.

I

LETTRE DU PRINCE DE CONDÉ ¹ A LA REINE MÈRE ²

Orléans, 11 mai 1562.

Promesse de sauvegarder le haras de Mehun-sur-Yèvre.

Madame,

J'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire, par laquelle me commandez ne permectre aucune garnison au lieu de Meung et conserver le haraz du Roy; à quoy tant s'en fault, Madame, que, non

1. Henri de Bourbon, prince de Condé, chef des réformés, tué à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.

2. Catherine de Médicis.

seulement en cela mais en moindre chose, je voulsisse souffrir qu'il fust en rien entreprins, qu'il n'y aura personne en ma troupe qui contrevienne à vos commandemens. Et de faict ceulx qui en ont la charge vous tesmoigneront s'il y a heu aucun qui ait faict semblant d'y rien entreprendre; car, d'autant que nous sommes tous pour vostre très humble service, aussi n'obmectera-l'on rien qui soit pour contrevienir à voz commandemens.

Madame, je supplieray le Créateur vous continuer en toute perfection de santé très longue et heureuse vie.

Escript à Orléans, le xi^e jour de may 1562.

Vostre très humble et très obeyssant seuget et servyteur,

LOYS DE BOURBON¹.

II

NOUVELLES DE LA GUERRE

(Fin juin 1562.)

Partage des différents corps de l'armée catholique. — Massacres de Vendôme. — Prise de Bourges par les réformés. — Proscription des réformés à Paris. — Secours financiers du Pape et de la ville de Paris. — Conférence de Toury. — Condamnation du lieutenant du roi à Bar-sur-Seine.

Les uns et les aultres s'apprestent à donner bataille la plus furieuse qu'aultre qui ait esté donnée de y a cent ans passez; et fault que ce soit dedans huict jours, parce que le camp du Roy est à Beaugency, à quatre lieues près d'Orléans, depuis quatre jours seulement. Le prince de Condé faict semblant de voulloir combattre et hazarder la bataille, parce que, s'il se laisse assiéger, il sera incontinant ruyné, perdant ce moyen d'estre secouru de quelque

1. Orig., *Bibl. nat.*, f. fr., vol. 6607, f. 21.

part que ce soit, et, si les Huguenaultz qui sont aux aultres villes le voyent le plus faible, ilz perdront cueur et couraige de tenir pour celluy qui ne les peult deffendre. Mons^r de Guyse ¹ ha l'advant-garde avec sa compagnie; celle du prince de Piémont ², du duc de Lorraine ³ et du marquis d'Albeuf ⁴. Le roy de Navarre ⁵ conduict la bataille ⁶ et Mons^r le connestable ⁷ l'arrière-garde, tous en délibération et résolution d'aller trouver l'ennemy, qui s'appreste de sa part à vaincre ou mourir sur le champ. Et ainsi ne peult estre que, estantz les deux parties en ceste rencontre, il ne se face un grand eschec et mat, et sera jugée la cause la meilleure de celluy que Dieu approuvera.

Mons^r le Connestable fist pendre et massacrer dez lundy passé six vingtz Huguenaultz qui gardoient un chasteau que l'on appelle Regnard ⁸, assiz près d'Orléans, et s'estoient laissez canonner.

Les dictz Huguenaultz ont fait à Vendosme toutes les meschancetez dont ilz se sont peu adviser; et, pour ce que la pluspart des femmes et enffantz s'en estoient enfouiz au bois et se cachotent parmy les bleds, lesdictz Huguenaultz avoient de grandz dogues d'Angleterre, lesquelz ilz laissoient et faisoient courir par tout pour

1. François de Lorraine, duc de Guise, mort sous les murs d'Orléans le 24 février 1563.

2. Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin, commandait nominalement en France une compagnie d'hommes d'armes.

3. Charles III, duc de Lorraine, mort en 1608.

4. René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, frère cadet du duc François de Guise.

5. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, blessé au siège de Rouen, mort aux Andelys le 17 novembre 1562.

6. *La bataille* désigne le gros de l'armée, le corps de bataille.

7. Anne de Montmorency, connétable de France depuis 1538, mort le 12 novembre 1557 des blessures qu'il avait reçues deux jours auparavant à la bataille de Saint-Denis.

8. Châteaurenard-Loiret, arrondissement de Montargis (Loiret).

découvrir ceulx qui se pensoient sauver; et là ont esté dévorez beaucoup d'hommes, enffantz et femmes¹.

Vous avez bien entendu comme lesdictz Huguenaultz se sont emparez de la ville de Bourges, et ont buttiné dans les esglises, qui vault plus de trois cens mil escuz. Ilz sont en assez bon nombre dedans Orléans; mais au reste si mal montez en armes, qu'ilz ont occasion de faire meilleure mine qu'ilz n'ont bon jeu. On a fait faire chevaliers de l'Ordre, et on veult en faire d'autres, du nombre desquelz on met Mons^r de Listenois².

On a fort bon espoir de ceste guerre du costé des catholiques, qui se soucient si peu des Huguenaultz qu'encores ce jour d'huy a esté commandé à son de trompe à tous les Huguenaultz de sortir de Paris dedans vingt-quatre heures, à peine d'estre penduz et estranglez aux fenestres de leurs maisons³; toutes lesquelles sont

1. Le 19 mai 1562 Jeanne d'Albret, de passage à Vendôme, avait fait enlever tous les trésors de la collégiale de Vendôme. L'inventaire a été publié par M. l'abbé Metais dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1882. Ces excès furent accompagnés d'actes inqualifiables. La chapelle du château de Vendôme, les tombeaux de la maison de Bourbon, les autels de la collégiale furent pillés et détruits. (Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, p. 83) Il est difficile de justifier d'un tel forfait la mémoire de la reine de Navarre. Cependant la poursuite des catholiques dans les bois à l'aide de dogues d'Angleterre nous paraît invraisemblable.

2. Le seigneur de Listenay, capitaine catholique grièvement blessé quelque temps après au premier assaut du siège de Bourges. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 62.)

3. Le 26 mai 1562 le roi de Navarre rendit une ordonnance qui commandait aux réformés de sortir de la ville à bref délai. Cette ordonnance et celle du lendemain, qui aggravait la première, en accordant aux capitaines dizainiers le droit de désigner les suspects, ont été publiées par La Popelinière, in-fol., t. I, f. 310, v^o; par Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 667, et dans les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 462. Le parlement en ordonna l'exécution par un arrêt du 29 mai. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 468.) La proclamation à son de trompe de ces mesures draconiennes fut renouvelée le 19 juin. (Journal de Brulard, dans les *Mémoires*

fermées, ensemble les boutiques de ceux qui ont été chassés. Et ne fault qu'on parle icy de la huguenotterie pour la favoriser, à peine de la vie et d'estre sacagés sur le champ. Il y a six jours que le Pape a envoyé au roy par lectres de change deux cens mil escuz¹. Les Parisiens ont ce jourd'huy accordé de nouveau au roy quatre cens mil frans².

Et pour ce que la royne est partie dez le xvii^e de ce mois pour aller à Toury³, et pour une dernière fois resbuter de la paix ou de la guerre, il n'y a personne qui puisse porter certain jugement de ce qu'il faut espérer jusques au retour de ladite Dame. Ce qui me faict bien espérer, est que tous les catholiques ont meilleure opinion des affaires publiques qu'ilz n'ont encores eu, et sont les Huguenaultz à la poursuite de ce qu'ilz ont reffusé. Le lieutenant du roy de Bar-sur-Seine, huguenault, est condamné à faire amande honorable Dimenche prochain, et d'aller en gallère pour six ans, et de là banny à jamais du royaume de France⁴. Et outre ce, le bailly dudict

de Condé, t. I, p. 89.) Chantonay constate qu'elles furent durement exécutées. La plupart des familles proscrites, dit-il, se retirèrent dans le bois de Vincennes et y devinrent la proie des bandes qui parcouraient la campagne. (Lettre à Philippe II, du 17 juin. *Orig. espagnol, Arch., nat.*, K. 1498, n° 51.)

1. Cette affaire fut l'objet d'assez longues négociations. (Lettre de Sainte-Croix dans les *Archives curieuses pour servir à l'Hist. de France*, t. VI, p. 86. — *Négociations du card. de Ferrare*, in-4°, p. 223.) Enfin le roi, au mois de juin, reçut les 200 mille écus. (Lettre de Chantonay à Philippe II, du 30 juin 1562; *Orig. espagnol, Arch. nat.*, K. 1498, n° 6.)

2. Le chanoine Brulart dit *deux cent mille écus*. Cette somme fut levée sous forme d'emprunt. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 84.)

3. La première conférence de la reine mère et du prince de Condé eut lieu à Toury, le 9 juin 1562. (*Mémoires de la Noue*, liv. I, chap. III.) Le 17 du même mois la reine mère partit de Paris pour avoir une seconde entrevue avec le chef des Huguenots, à Saint-Simon, près Orléans. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 89.) On sait que les négociations de paix ne purent aboutir.

4. L'arrêt de condamnation du lieutenant de Bar-sur-Seine est du 22 juin 1562. (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 89.)

Bar-sur-Seine, son frère, a adjournement personnel pour venir respondre à certaines informations qui sont faictes contre luy.¹.

III

LETTRE DE SARZAY AU ROI DE NAVARRE

Vierzon, 22 juillet 1562.

Entreprise de d'Yvoi sur Vierzon. — Tentative des seigneurs catholiques sur Mehun. — Demande de secours.

Sire,

Je receuz venredy dernier, à deux heures du soir, la lettre qu'il pleut à Vostre Magesté envoyer aux habitans de ceste ville et à moy; et dimanche dernier arriua en ceste dicte ville le capitaine Breul, enseigne de mons^r de Nançay², avec LXX harquebuziers de sa compaignye, qui vindrent bien à propoz; car, lundj dernier, à xi heures du matin, le s. d'Ivoy nous enuoya sommer par ung tabourin de luy rendre ceste ville entre ses mains dedans une heure après, suyuant les dignitez qu'il metoit par la lettre que vostre dicte Magesté a receu quil escripuoit ausdicts habitans; ou autrement, que sy on luy donnoit la peyne d'y amener le canon, qu'il en feroit à sa volonté.

Nous luy feismes telle response que la sommation méritoit. Et une heure après vint enuiron deux cens cheuaulx jusques au bout du faulbourg, du costé qu'ilz peuuent venir le plus couuert, et cinq enseignes de gens de pied, dont les harquebuziers gaingnerent ledict

1. Rapport d'espion ou copie de lettre sans date ni signature; écriture du temps; f. fr., vol. 20133, f. 95.

2. Gaspard de la Chastre, seigneur de Nançay, capitaine des gardes, mort le 20 novembre 1576.

faulbourg et les jardins jusques à xxx pas de la muraille, qui ne fut sans estre repoussez et rechassez a notre pouuoir. Et en fut tué et blessé quelques ungs, combien que le lieu est fort à leur aduantage pour la grand couuerture qu'il y a tout autour de ceste ville, tant de maisons, murailles de jardins, arbres, que autres fortz. Ilz se retirerent sur les sept heures du soir, après auoir faict tout leur effort en vain.

Sire, j'ay prins la hardiesse d'aduertir vostre Mag^{te} de cela, et que, sans lesdicts harquebuziers qui nous sont venuz, ilz nous eussent peult estre faschez avec tel nombre qu'ilz estoient, car je cogneuz ceulx de la ville fort estonnez et troublez, et mesmes ceulx de qui on esperoit le plus pour le faict des armes.

Sire, depuis qu'ilz ont pris la ville de Mehun, comme vostre Mag^{te} seet, Mons^r de la Loe et les s^{rs} de Lestang, Collanges, Villeneuve et Cerboy¹ l'ont falie à reprendre par deux fois. Et à la seconde auoient bruslé une des portes, et y estoit entré quelques ungs de leurs gens. Mais furent contrainctz se retirer par le secours que eurent ceulx dudict Mehun sy, à heure qu'ilz les trouuerent sur l'execution de leur entreprise, qu'ilz ne peurent paracheuer avec sy peu de gens qu'ilz auoient. Et n'eust esté le capitaine La Trappe, lieutenant de la compaignye des cheuaulx legiers de mons^r du Bellay², qui estoit de decà avec xv cheuaulx de ladicte compaignie et se trouuoit à ladicte entreprise et fait teste aux ennemis, a la retraicte de mondiet s^r de la Loe, ilz ne se feussent retirez sans grand perte. Encores se perdit quelques gens de pied de pais; car, de gens de guerre³, n'auoient-ils

1. Le sieur de l'Estang, seigneur de Quincy et de Thinay; le sieur de Coulanges; le sieur de Villeneuve; le sieur de Cerboy.

2. Jacques du Bellay, baron de Thouarcé, gouverneur de l'Anjou, mort vers 1580.

3. *Gens de guerre* par opposition à *gens de pied*, désigne les gens d'armes des compaignies d'ordonnance.

que bien peu, comme je les auoit peu assembler et amasser.

Depuis ledict s^r de la Loe et les autres susnommez se sont retirez en ceste ville, qui nous ont faict plaisir et faueur. Aussy, Sire, j'ay esté aduerti qu'ilz¹ font entreprise, quoy qu'il en doibue aduenir, de prendre ceste ville. Et pour ce faire ilz ont faict venir audict Mehun tout ce qu'ilz ont d'artillerye, ensemble neuf enseignes de gens de pied qu'on dict qu'ilz font venir d'Orléans, outre ce qu'ilz ont hors de Bourges pour cest effect. Ilz font aussy la recolte par tout aux enuirons dudict Bourges et metent tout ce qu'ilz peuuent dedans la ville, pillent et saccagent tout le plat pais et enmenent tout le bestial, et font le gast le plus grand qu'il leur est possible Et ont usé de telle cruaulté à Mehun qu'ilz ont faict pendre ou mourir cruellement de douze à quinze hommes de la ville et des bons laboureurs d'alentour.

Sire, je suplye très humblement Votre Magesté auoir souuenance de quelle importance seroit icy quelque nombre de quauallerye et gens de pied, outre ce peu qu'en auons, tant pour la conseruation dudict plat pais, où il ne demeure rien, que pour la deffense et garde de ceste ville. Et attendant qu'il plaira à Vostre dicte Magesté d'y proueoir et me faire entendre vostre commandement, je me mectré tousiours en mon debuoir d'y employer ma personne et ma vye ; laquelle je suplie très humblement m'escuser sy plus tost n'ay dépesché ce porteur, à cause que je n'estois aduerti de leur retraicte.

Qui sera la fin où je suplieray de bon cueur nostre Seigneur vous donner, Sire, en santé très longue, très heureuse et très prospere vye.

De Vierzon, ce mercredy, xxii^e juillet 1562.

Vostre très humble et très obéissant seruiteur,

DE SARZAY².

1. *Ils* désigne les religionnaires de Bourges et de Mehun.

2. Orig., *Bibl. nat.*, f. fr., vol. 15876, f. 297.

IV

LETTRE DU S. DE LA LOË AU ROI DE NAVARRE

Vierzon, 23 juillet 1562.

Même sujet que la lettre précédente.

Sire,

Je supplie tres humblement Vostre Magesté me excuser de ce que ne me suys retiré verz vous comme le debuoir et l'obéissance que je doibz au roy et Vostre dicte Magesté le me commande. Vous pourrez entendre par ce que mons^r de Thalleaz vous mende, lequel auez enuoyé en ceste ville pour y commender, et par le raport du cappitaine La Trappe, lieutenant du seigneur du Bellay, l'occasion pour laquelle je suiz demeuray ; qui estoit en intencion d'essayer a reprendre la ville de Mehun-suz-Yevre, que les rebelles ont prinse par intelligence de ceulx de ladicte ville, qui sont de leur faction, au grand intérêt du roy, dommaige et ruyne de cez subjectz en ces quartierz et de tout le pais circonuoisin, à cause du passage qui est a leur deuotion. Il est incroyable les tiranniez, cruaultez et pilleries qu'ils ont faict despuys qu'il ce sont inuestiz de ladicte ville, car il nont exepté aulcune espee de mal faire aux fidelles et obaissanz subjectz du Roy, tant de ladicte ville que dez entourz, emmené tout le bestail, pillé les maisonz tant des gentilz hommes que aultrez, et, qui pis est, ont faict mourir et pendre quinze ou seize des habitans de ladicte ville et dez bonz laboureurz circonvoisins.

Jestime, Sire, que mondiet s^r de Thalleaz vous puyt auoir aduertie comment nous nous sommes assemblez et mis sus ce que auonz peu de genz, mes amys et parens et moy, pour essayer a reprendre ladicte ville de Mehun ; ce que indubitablement nous eussions faict, mesmez dimenche

dernier, en nuyt, sans le secourz qui leur suruint sur l'execution de nostre entreprise ; qui nous contraignit retirer pour le peu de gens que nous auions. Ayant desja gangné une porte et prins le faulxbourg de la riuyère, qui est une de leurz meilleurez forteresses, et ne pouuant aultre chose faire, nous nous sommes retirez en ceste ville avec ce peu de genz que nous sommes, voyant la ville menacée de jour à aultre d'estre prise par lesdictz rebellez, comme desja ils s'en sont mis en debuoir despuyz ung jour ou deulx ; comme j'estime que mondiet s^r de Thalleaz vous puyt auoir desduit par l'aduertissement qu'il vous enuoye, et de tout ce qui est necessaire en ceste dicte ville ; laquelle, sans aultres forces que celles qui y sont, malaisement pourra-elle estre gardée.

Sur ce, faisant fin, prient le createur, Sire, vous donner en santé bonne, longue et eueuse vie.

De Vierzon, ce 22 juillet 1562.

par vostre tres humble et tres obéissant seruiteur.

DE LA LOË¹

V

LETTRE DES OFFICIERS ROYAUX DE VIERZON AU ROI

Vierzon, 22 juillet 1562.

Même sujet que la lettre précédente.

Sire,

Plaise a Vostre Majesté entendre que lundy dernier, viron unze heures du matin, feusmes sommes par ung tabourin soubz le nom d'Yuoy, soy-disant collonel de l'infanterye francoise, de luy rendre ceste vostre ville de

1. Orig., f. fr., vol. 15876, f. 306.

Vierzon ; auquel fut fait response par mons^r de Talleat telle que méritoit la sommation. Et, tout incontinant après, feusmes assiègez par ung grand nombre de cauallerye et infanterye. En manière que, n'eust esté les soixante dix harquebuziers de la compaignie du seigneur de Nançay, qu'il a pleu a Vostre dicte Maieste nous enuoyer pour secours, et que le cappitaine La Trappe s'est trouué en ladicte ville avec vingt sallades de la compaignie de Mons^r du Bellay, lequel sest retiré ce jourdhuy, et les Seigneurs de la Loe, de Lestang, Colanges, et aultres, leurs voisins et amys, eussions eu beaucoup d'affaires ; dont incontinant vous feismes donner aduertissement verbal par le seigneur de Gibauct, frère de l'abbé de ceste dicte ville. Et si eussions peu vous escrire l'eussions fait. Mais ladicte ville estoit si enuironnée desdicts ennemis que ne peusmes escrire en aucune maniere ; qu'il plaira a Vostre dicte Maieste nous pardonner.

Toutesfois lesdicts ennemis, cognoissans le debuoir que feismes de nous bien desfendre, se retirèrent en la ville de Mehun, où ilz ont fait les plus grandes cruaultez que l'on scauroit jamais faire, jusques a martirizer les bonnes gens du lieu. Et de fait en on fait mourir de cruelle mort de douze à quinze et fait pendre plusieurs. Et parce, Sire, que auons ce jourdhuy eu aduertissement certain quilz deliberent assembler toutes leurs forces et de rechef venir assieger ceste dicte ville et la mectre à feu et à sang, et acheuer de faire le gast par tout le pays, enuoyons le present porteur exprès pardeuers Vostre dicte Maiesté, vous suppliant très humblement enuoyer gens pour conseruer en vostre obéissance tant ladicte ville que plat pays ; et aussi pour couper le chemin au secours qui leur pourroit venir d'Orléans et d'ailleurs. Ce faisant, Sire, conseruez tant vostre dicte ville et loyaulx habitans d'icelle que tout le plat pays d'icy alentour ; et serons de plus en plus tenuz a prier Dieu pour vostre bonne prosperité et santé. Qui sera l'endroit ou nous supplions tous vous donner,

Sire, en bonne santé, tres longue, tres heureuse et tres prospere vie.

De vostre ville de Vierzon, ce xxii^e jour de juillet 1562.

Voz tres humbles et tres obéissans seruiteurs et subiectz du Roy et de vostre Maiesté, les habitans de vostre ville de Vierzon.

PETIT procureur desdicts habitans.

SAGOT substitut du
procureur du roy.

PAGY lieutenant général
pour la justice en vostre
ville de Vierzon ¹.

VI

LETTRE DU DUC DE MONTPENSIER ² ET DU DUC DE MONTMORENCY ³ AU ROI DE NAVARRE

Blois, 7 août 1562.

*Nouvelles d'Orléans. — Le siège de Bourges. — Le s.
d'Yvoi. — Mesures prises pour le siège.*

Sire,

Nous avons receu la lettre qu'il vous a pleu nous escripre avec celle de la Royne du ve du présent, sur lesquelles et toutes les autres que la dite dame nous a envoyé, nous luj faisons particulièrement à chacun point de ce quelle nous a mandé responce, comme vous verrez par le contenu d'icelles; au moyen de quoy, Sire, affin de ne vous ennuier, nous ne vous ferons icy aucune redicte; seulle-

1. Orig., f. fr., vol. 15876, f. 307.

2. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, né le 10 juin 1513, mort à Champigny le 22 septembre 1582.

3. François de Montmorency, premier duc de Montmorency, fils aîné du connétable, mort en 1579.

ment vous dirons que nous avons advis que le feu c'est encores une autres foys miz en la munition d'Orléans, de façon qu'il ne leur en est pas demeuré beaucoup, et que desjà ilz commencent à perdre l'espérance du secours qu'ilz attendoyent des Allemans. Tellement, Sire, que, avec vostre venue par decà et la dilligence qu'il vous plaira faire d'aller veoir Mons^r le jeune abbé D'Ivoye à Bourges, nous asseurons presque que Dieu vous fera la grace de remectre ceulx du dit Orleans bien tost à l'obeysance du Roy, et que, devant que venir là, peult estre, quant ilz verront que c'est du tout à bon étyent, ceulx qui sont dedans le dit Orleans pourront changer d'avis. Parquoy il ne nous reste plus que l'arrivée de sa Magesté, de ladite dame et la vostre, que nous attendrons en dévotion piecoy, donnant cependant ordre à tout ce qu'il faudra, affin que vous nous puysiez trouver en l'estat que desirez pour partir, si tost que serez pardeca ; ayant desjà dépesché Mons^r de la Brosse pour aller aujourd'hui a Remorantin pour s'informer et veoir les chemins et faire acoustrer les passaiges des deux premieres journées. Qui sera l'endroit, en nous recomandant très humblement à votre bien bonne grace, où nous prierons Dieu vous donner, Sire, en parfaicte santé longue et tres heureuze vye.

De Bloys, le 7^e jour d'aoust 1562.

Sire, vous verrez par des lettres que ce porteur porte à la Royne du sieur de Sainteran¹, le père, le beau menaige qu'on a faict en ses terres d'Auvergne.

Voz très humbles cousins et très obéissans
serviteurs

LOUYS DE BOURBON

MONTMORENCY².

1. François de Montmorin, seigneur de Saint-Herem, père du célèbre capitaine Gaspard de Montmorin.

2. Collection d'autographes de la Bibliothèque impériale de Saint Pétersbourg, vol. 104, f. 10 ; copies de la Bibliothèque nationale de Paris.

VII

LETTRE D'INNOCENT TRIPIED, SEIGNEUR DE MONTERUD,
AU CONNÉTABLE.

Vierzon, 9 août 1562.

*Embuscade tendue aux Huguenots de Bourges. — Nouvelles
d'une sédition militaire à Bourges.*

Monseigneur,

Pour continuer tousjours à scavoir des nouvelles de ceulx qui sont dans Bourges, jé envoyé vendredi la nuict ung homme d'arme de la compaignye de Monseigneur le prince de la Roche sur Yon¹, avec XII ou XV chevaux, et le lieutenant de mons. de Lihu², avec aultant de sa compaignye, en embuscade à demye lieue dud. Bourges, qui ont demeuré sabmedy jusques à huict heures du matin sans qu'il soiet sorty personne, hors troys ou quatre hommes avecques des chevaulx qu'ilz prindrent. C'estoit jour de marché, qui fust cause qu'il sortit moins de gens et qu'ils feurent plus tost descouverts par ceulx qui y alloient; et aussy que ceulx qui feurent prins disent pour certain que le vendredy y avoit eu grand mutination dans la ville à l'occasion que, revenant le s. d'Yvoy de Issoudun, fist courir ung bruiet pour se couvrir de la honte qu'il avoit receue, qu'il n'avoit tenu qu'à luy qu'il n'avoict prins la ville, mais qu'ilz avoient composé à XVI mille escuz, chose que les soldats crurent fort facilement, de facon qu'ilz demanderent à estre payez et avoir part à ce buttin. Et se mutinerent contre led. s. d'Yvoy et aultres

1. Charles de Bourbon, Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon, mort le 10 octobre 1565.

2. Joachim de Monluc, seigneur de Lioux, prince de Chabonais, frere cadet de Blaise de Monluc, l'auteur des *Commentaires*.

de leurs cappitaines, de facon qu'ils les contraignent se retirer partye dans la grosse tour.

J'ay ce matin receu une lettre du s. de Vouzeron que je vous envoie, qui est confirmative de ce premier advertissement. S'il vous plaisoit faire marcher quelque cavallerye jusques à Romorantin et [s'] ilz se retiroient à Orleans, nous essayerions les trouver en chemin. Je feray toujours ce qu'il me sera possible entendre ce qui se fera dans Bourges pour ne perdre une seule occasion de ce qui s'offrira pour le service du roy, aydant le créateur auquel je supplie vous donner, Monseigneur, en parfaite santé très heureuse et très longue vie.

De Vierzon, ce ix^e jour d'aout 1562.

Vostre très humble et très obéissant serviteur

J. DE MONTERUD ¹.

VIII

LETTRE DE DIANE DE FRANCE, DUCHESSE DE MONTMORENCY A MADAME LA CONNÉTABLE

Blois, 11 août 1562.

Départ de l'armée royale pour le siège de Bourges.

Madame, je ne veulx faillir vous mander des nouvelles de monsieur le connestable comme il vous a pleu me commander, qui sont les meilleures qu'il est possible, car je vous puis asseurer que je ne le veis jamais en meilleure santé et disposition, graces à Dieu. Il est party cejourdhui de ceste ville pour aller coucher seulement à quatre ou cinq heures d'icy, thirant vers Bourges où nous allons. Et partirons demain à ce que l'on dict. Je ne feray point

1. Original; f. fr., vol. 15876, f. 385.

de faulte de vous mander des nouvelles quand il ira quelqueung vers vous. Cependant je vous supplie me vouloir toujours maintenir en vostre bonne grace. Priant le createur, Madame, vous donner en santé tres heureuse et longue vie.

De Blois, ce xi aout 1562.

Madame, je vous assure que la royne est fort contente de monsieur le connétable et qu'elle luy fait la meilleure chere du monde. Elle fit yer mon frere de Mombron ¹ capitaine de gens d'armes. Nous partons demain asseurement pour aller droit à Bourges, là où l'on espere que nous ne seront gueres sans la prendre. Et vous assure, Madame, que le roy de Navarre e monsieur de Guise on bien delibaray de garder que monsieur le conestable ny facele metié qui fit à Blois; et espere de les en sollicité, si bien que vous contenterés de votre fille, qui ne désire rien tant que faire chose que vous aiez agréable bezando las manos de voessa Segnoría.

Vostre très humble et obéissante fille

DIANE DE FRANCE ².

IX

LETTRE DU DUC FRANÇOIS DE MONTMORENCY A MADAME LA CONNÉTABLE

Camp d'Yvry, 19 août 1562

Bonnes nouvelles du Connétable.— État avancé des tranchées.

Madame,

Voyant que monsieur le connestable despechoit vers vous ce présent porteur, je n'ay voullu faillir à vous es-

1. Gabriel de Montmorency, sieur de Monbron, fils cadet du connétable, tué à la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562.

2. Original; p. s. autographe; f. fr., vol 3194, f. 120.

crire ceste lettre pour vous aduertir de sa bonne santé et aussi que les tranchées sont desja fort auansées deuant ceste ville, qui sont si bien faictes et si seurement qu'il est bien malaisé qu'il y ait personne de blessé. Et pour ce que j'espere que en aurez bien tost de bonnes nouvelles, je feray fin, après m'estre recommandé très humblement à vostre bonne grace, suplyant nostre seigneur, Madame, vous donner très bonne et longue vie.

Du camp d'Yvry, ce xix^e juin ¹.

Vostre très humble et très obeissant filz

F. DE MONTMORENCY ².

X

LETTRE DU S. MOREAU, OFFICIER DE TRÉSORERIE, A ARTUS
DE COSSÉ GONNOR, SUPERINTENDANT DES FINANCES

Camp de Bourges, 26 aout 1562.

*Paiement des troupes royales. — Nouvelles du siège
de Bourges.*

Monseigneur,

Suiuant la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, je feray dépescher monsieur le bastard d'Angoulesme³ de sa pension du present quartier de Jullet, de laquelle je pansois le Roy estre quite par le moien de l'abbaye que ledict S^r luy a donnée. Je vous ay dernièrement escript comme

1. La lettre porte la date du 19 juin, mais l'erreur du secrétaire est évidente.

2. Original; f. fr., vol., 20500. f. 15.

3. Henri d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II et d'une dame Flamin de la maison écossaise de Levingston, tué en duel le 2 juin 1586 à Aix.

le Roy a donné a Archambault l'office de maistre de sa chambre aux deniers moienant la somme de X mille livres dont il ne touchera rien, car les VI mille livres sont donnez a la uefue de feu la Riviere, dernier maistre de ladicte chambre, et le surplus ordonné audict Archambault pour son remboursement de semblable somme qu'il paix pour le tiers deniers dudict office, lorsqu'il luy fut désigné par ledict feu La Riviere. Laquelle resignation n'eut aucun lieu, à cause du trespas dudict La Riviere tenu auant l'expiration des quarante jours introduitz par l'ordonnance. Encorés vous diray-je que ledict tiers deniers n'est entré en la bource du Roy. Je l'ay remonstré a la Royne, et que telz dons n'auoient accoustumé d'estre faictz en ce temps. Toutesfois elle a voulu que cella soit faict. Je n'ay pas voulu faillir de le vous faire entendre, comme semblablement que le Roy a donné trois des offices des paieurs de compaignye à trois des cappitaines, à qui il a donné la conduite d'icelles au lieu de ceulx qui sont a Orleans et ailleurs. Je n'ay pas failly de faire entendre que les paiemens, qui auoient accoustumé de paier les compaignyes, y deuoient estre pourueuz, et que, à faulte de ce, le Roy demoureroit tenu de leur rambourser les deniers par eulx desboursez pour l'achapt desdicts offices, et cependant paier leurs gaiges. Toutesfois m'a esté commandé expédier le don ausdicts nouveaulx cappitaines. Je croy que c'est la mallice du temps qui veult que les choses marchent de ce pied.

Quand au paiement de noz gens de guerre, l'ordre y est pour tout le présent mois d'aoust ; et ny a aucune faulte de fondz, synon le ramboursement de XV mille livres pour les vaisselles d'argent de Monseigneur le duc de Guyse et Connestable, avec le plat¹ du roy de Nauarre,

1. *Plat*, indemnité mensuelle accordée aux grands officiers de la couronne. La reine mère, ne pouvant payer, vu l'état des finances, le *plat* du roi de Navarre, lui accorda en don « toutes les « confiscations qui luy seront adjudées contre les rebelles et seditionieux ès terres et contre les subjects des roy et royne de Na-

quil commence de demander, et pretend luy estre deu de quatre moys qui escherront le dernier jour du present, a raison de 1200 pour chacun d'iceulx. J'ay tousjours remis cella a quand la Royne me le commandera. Il y a encores pour dix ou douze mil liures pour autre remboursement, que je vous feray entendre plus particulièrement quand nous aurons veu par deca la despense qui aura este faicte pour ledict present moys d'aoust; qui ne sera pas sy tost, parce que les gens de pied francois et Lansquenetz n'ont encores faict montre pour icelluy mois, encores que les deniers soient icy contans pour ce faire.

Et rescouvrons cela à quant la ville de Bourges sera prise, que l'on espere estre pour le plus tard (dieu aidant) samedi ou dimanche prochain; ainsy que mons^r le secretaire Boiwin ¹, present pourteur, vous pourra faire particulièrement entendre, et de ce qui s'est presenté icy depuis quatre ou cinq jours. Quand au paiement de nostre armée, du moys de septembre prochain, il me semble que vous en pourrez sortir par le moyen des LXXVI mille livres, dont j'ay assigné le tresorier de l'extraordinaire de la guerre sur les III cent mille livres que l'on a pris a constitution de rante sur l'hostel de la ville de Paris, les LVI mille livres de monsieur le Legat, XL mille livres que j'espere qui viendront de Bretaigne, et le reste pour parfaire jusques a III cent mille livres des deniers des empruntz et au[tr]es partyes que vous pourrez faire en la ville de Paris. Je suis d'avis que vous ne vous deuez aucunement haster d'enuoier icy argent que le Roy ne le vous mande.

« varre pour les rebellions et sedicions par eulx commises ». (Minute sur parchemin; *Arch. des Basses-Pyrenées*, E, 585.)

1. François de Boivin, baron du Villars, ancien secretaire du maréchal de Brissac, auteur de *Mémoires sur les guerres dé-mêlées tant dans le Piemont que au Montferrat et duché de Milan depuis 1550 jusques en 1559*, qui ont été réimprimées dans les grandes collections de mémoires sur l'histoire de France.

Je ne faudray point, de deux jours l'un, de vous aduertir des choses qui s'offriront.

Cependant je me recommande très humblement à vostre bonne grace, et prie Dieu vous donner, Monseigneur, en santé bonne et longue vye.

Au camp deuant Bourges, ce xxviii^e Aoust 1562.

Vostre humble seruiteur ¹.

XI

LETTRE DE MONTERUD AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1562,

*Mesures à prendre pour assurer la tranquillité de la ville. —
Expulsion des suspects. — Paiement de la contribution de
guerre.*

Monseigneur,

Après auoir receu les lettres quil a pleu a la Royne et a vous m'escrire du xv^e de ce moys et auparauant entendu les remonstrances des bailly et officiers de justice, Maire et escheuins de ceste ville sur plusieurs menasses et conspirations de ceulx de la nouvelle Religion, j'ay assemblé les dessusdicts en la présence des cappitaines qui sont icy, et leur ay à tous reysteré lesdictes remonstrances, avec quelques aduertissemens que j'ay euz et aultres qui ont esté rapportez à la Royne par deux ou troys diuerses personnes, venans d'Orléans, de certaine

1. La signature a été coupée par le couteau du relieur, mais nous connaissons l'écriture et nous pouvons assurer que la lettre est du sieur Moreau, officier de finances, qui servait de trésorier à l'armée royale. Ce document est original et est conservé dans le fonds français, vol. 3216, f. 63.

entreprise que ceulx de ladicte Religion délibéroient de faire sur ceste ville. Et leur ay faicte, avec le s^r d'Yvoy, que le Roy désire estre obseruée. Et sur le tout ay pris leur aduis de ce qui leur semble necessaire pour conseruer ceste ville en l'obéissance de sa Maiesté ainsi que, s'il vous plaist, pourrez veoir par la coppie que j'enuoyray par la premiere depesche. Par lequel aduis tous ont conclud qu'il est necessaire, pour le seruice dudict Seigneur et seureté de ladicte ville, que les plus suspectz et sedicieux soient mis hors icelle ville pour quelque temps, selon le rolle qui m'en seroit donné par lesdicts maire et escheuins. A quoy j'ay commancé le plus gracieusement que j'ay peu, donnant sauuegarde à ceulx qui l'ont voulu. Mais la plus part, sachans ceste delibération, se sont cachez. Comme j'en pourray scauoir nouvelles, je les feray mettre hors et acompagner ou bon leur semblera.

Quant à l'argent qu'ilz ont promis, il n'y en a 11 mille livres de receu et peu d'espérance de l'auoir de long temps, s'il ne plaist au Roy en faire expedier contraincte, tant pour saisir les personnes que les biens. Quant a la breche, J'espere que, dans la fin de ceste sepmaine, elle sera en deffense et les tours rabillées dans quinze jours, Les deux compaignyes de gens de pied qui estoient à Molins sont venues. J'en ay enuoyé l'une a Sancerre, ainsi qu'il vous auoit pleu me commander. Je y ay aussi enuoyé le mareschal des logis de vostre compaignye pour en auoir la charge et prendre garde qu'il ne se y feist nul desordre et à ce quil verroit estre requis pour le seruice du Roy. Mais les habitans dudict Sancerre n'ont voulu laisser entrer ladicte compaignye disans qu'ilz auoient enuoyé vers le Roy pour en estre exemptez. Ce pendant elle a esté contraincte se retirer dans Saint Satur. S'il plaist a sa Maiesté ordonner ladicte exemption, je retireray ladicte compaignye pour en mettre partie dans Meung et le reste, qui sont trente ou quarante harquebusiers a cheual, dans Vierzon, où il est fort requis mettre quelques forces, d'aaultant que les ennemis sont ordinairement là près. Et

s'ilz auoient pris ces deux villes, ilz tiendroient grant pays en subiection. J'ay mis le s^r de Lestang dans ledict Vierzon, qui y sera mieulx obéy du peuple que nul aultre.

Monseigneur, pour ce que lesdicts deux compagnjes nouvellement venues de Molins et dont ont la charge les capp^{nes} Bressette et Monguognier n'ont faict que deux monstres et leur est deu quatre moys, j'ay faict prester audict Monguognier deux cens escuz ; aultrement n'estoit possible retenir ses soldatz ne les faire viure en ce lieu, ou toutes choses sont extremement cheres, de sorte que la plus part des hommes d'armes de vostre compaignye et de celle du S^r don Francisque d'Est ¹, qui sont icy allez, ilz ont bien faict la monstre, mais ilz n'ont touché ung sol, de facon qu'il n'en est resté quarante cheuaulx en ceste ville. Qui me faict vous supplier tres humblement faire donner assignation pour lesdictes compaignyes, estans certain que les hommes d'armes, scachans icy ung trésorier, y reuindront bien tost comme ilz le m'ont asseuré. Aultrement je n'auray grant moyen garder le plat pays ou il commance a passer gens et faict tousjours quelque desordre. Estant bien fort marry que n'y puis mieulx remedier ne au faict de la justice, ou il est bien requis qu'il vous plaise pourueoir et faire enuoyer les deux conseillers qui ont esté mandez y venir.

Monseigneur, je supplie le Createur vous donner en parfaicte santé très heureuse et tres longue vie.

De Bourges, le xxiii^e septembre 1562.

Vostre tres humble et tres obeysant seruiteur,

DE MONTERUD ².

1. Francisque d'Est, prince italien au service de la France, ancien lieutenant de Henri II en Toscane, frère du cardinal de Ferrare.

2. Original ; f. fr., vol. 15877, f. 107 et 109.

XII

LETTRE DE MONTERUD AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1561.

*La ville de Sancerre refuse d'ouvrir ses portes au cap. Besette.
— Touchant la proscription des suspects.*

Monseigneur,

Acheuant ceste lettre en ay receu une du capitaine Besette, que j'auoys enuoyé à Sancerre avecques sa compaignye, par laquelle verrez comme les habitans ne luy ont voulu recepuoir. Et dauantaige m'a dict le lieutenant dudict Besettes qu'il y est entré quatre vingtz ou cent hommes de ceulx qui estoient sortiz de ceste ville. Toutesfoys le seigneur de Duras ¹, vostre mareschal-des-logis, qui est dedans, ne m'en a riens mandé. Mais il n'y a, comme j'ay entendu, nulle puissance, et n'aura jusques ad ce quilz ayent autre commandement du Roy.

Je vous enuoye le double de ce qui a esté conclud en leur assemblée. Est ce pendant, veoyant la compaignye dudict Besettes n'estre seurement en ung villaige près ledict Sancerre, je la fais retirer audict haut Dangeron, et delà en ce lieu ; attendant le retour de ce porteur pour l'enuoyer a Mung et Vierzon, où il est bien requis en auoir. Vous suppliant très humblement que sur le tout je retourne les commandemens du Roy et le vostre, et aussy si sa Maieste aura agréable que je face faire commandement a son de trompe et cry public pour faire sortir hors de ceste ville ceulx de la nouvelle religion, que les maire

1. Durfort de Duras, capitaine catholique. tué à la bataille de Dreux, frère aîné de Symphorien de Durfort-Duras, le célèbre capitaine huguenot.

et escheuins m'ont nommez pour les plus suspectz et céditieux ; et lesquelz en sont caichez et ne peult on plus veoir par ladicte ville.

Monseigneur, je supplie le créateur a vous donner en santé bonne et très longue vye.

De Bourges, ce xxiii^e septembre.

Vostre très humble et très obeyssant seruiteur.

DE MONTERUD ¹.

XIII

LETTRE DE JACQUES GASSOT, SEIGNEUR DE DEFFENDS, MAIRE DE BOURGES, AU PRINCE DE LA ROCHE-SUR-YON

Bourges, 23 septembre 1562.

Difficulté de recouvrer la contribution de guerre imposée aux réformés de Bourges.

Monseigneur,

Je vous ay par cy deuant escript comme ceulx qui ont esté cottizez à l'emprunt de vingt mille liures faisoient assez mauvais debuoir de payer. Et, s'il n'y a aultre rigueur de contrainte par les Maire et escheuins ou monsr de Montreuil ², je ne voy pas que de long temps on en puisse tirer argent. De ma part, Monseigneur, j'y useray de toute la diligence qu'il me sera possible. Et vous plaira me commander où je doibz enuoyer ce que je puy auoir en mes mains et ce que je pourray recepuoir. Je n'ay jusques aujourdhuy que enuiron deux mille liures. Regler Le Paige, et Mareschal, qui doibuent payer ix mille livres

1. Original, f. fr., vol. 15877, f. 108.

2. Monterud est appelé *Montreuil* par les contemporains. D'Aubigné notamment le désigne ainsi,

n'ont encore rien fourny, l'un pour estre prisonnier, l'autre absent et le dernier pour auoir este cottizé comme il dict contre raison. Des fortifications, polies et aultres choses concernans le gouuernement de cest prouince, je m'assure que mondict s^r de Montreul vous en rend tres bon compte par sa despesche qu'il vous faict paruenir.

Et pour ce, Monseigneur, je ne vous ferez la présente plus longue. Suppliant le createur, Monseigneur, vous donner en santé très bonne et longue vye.

A Bourges ce xxiii^e jour de septembre 1562.

Vostre très humble et très obéissant seruiteur.

GASSOT ¹.

1. Original : f. fr., vol. 15877, f. 105.
